Les Informations du jour des Rencontres Ufologiques

Référence : 008 – 23-09-2013



EXCELLENTE RÉUNION UFOLOGIQUE A L'AREPS LE 14 SEPTEMBRE DERNIER
Le 14 Septembre 2013 l'Association d'Études et de recherches des Phénomènes Spatiaux avait organisé un Repas Ufologique autour d'une bonne table à Tournais en Belgique.

Les sympathisant de l'Areps, qui sont domiciliés dans la région et qui sont des habitués de cette association ont répondu présent. Une dizaine d'ufologue se sont donc réunis, tout d'abord pour prendre en commun un repas amical à la Brasserie de l'Impératrice, avant de rejoindre une salle spécialement dédiées aux réunions de ce type ou les projections de documentaires sont possible, ainsi qu'un travail en commun.



La discussion qui a duré une bonne partie de l'après-midi a été animée comme à l'habitude, les observations en Belgique ont été nombreuses cet été. A ce propos, nos invités nous signalent avoir eu connaissance de deux observations inconnues, une faite à la Louvière dans le courant du mois de septembre 2013. Il s'agit là d'un tube qui crache du « feu », qui se déplace à très grande vitesse du nord vers le sud, très bas au-dessus des habitations, ceci vers 2 heures du matin. Le second cas signalé concerne aussi cette région. L'Areps va tenter d'en savoir plus, d'enquêter et rendra compte du résultat de son travail lors des prochains repas qu'elle organisera.

Le Président de l'Areps remercie tous les participants et se met d'ores et déjà au travail pour organiser prochainement une nouvelle réunion**.**

Photos complémentaires sur : http://www.les-rencontres-ufologiques.com en page de la FFU – et Areps.



===

LE MUFON PRÉVOIT DÉJÀ UNE EXTENSION DE SES COURS D'ENQUÊTEURS VERS DIVERS SPÉCIALITÉS
Le service des enquêtes du Mufon France annonce une évolution future de ses cours d'enquêteurs en intégrant à son cursus des cours mis au point par des spécialistes dans divers domaines.

Ainsi, Max, membre du réseau des enquêteurs sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés du Mufon France, est un expert en aéronautique et il travaille déjà sur la mise en forme d'une formation spécialisée avec deux ou trois niveaux.

L'idée n'est pas nouvelle au Mufon France, des collaborateurs l'on évoqué ces dernières semaines. Aujourd'hui, un expert se lance et prépare une formation spécialisée dans son domaine qu'est l'aéronautique, adaptée aux futurs enquêteurs qui suivront cette formation.

Il est envisagé d'élargir cette idée à d'autres domaines, l'astronomie, l'astrophysique etc.… Ces cours, simples et à la portée de tous doivent être conçus par des spécialistes dans un domaine qui touche le travail de l'enquêteur, afin de parfaire ses connaissances générales. Ils doivent donc être aussi succincts, bien ciblés et vulgarisés. Le Mufon France fait donc appel à votre collaboration dans ce domaine si vos connaissances sont pointues dans une spécialité et il vous invite à prendre contact avec le Président du Mufon France, Mr Jacques Patenet à cette adresse : contact@mufon-france.fr .

La mise en place d'un cursus complet sera une première, elle s'étalera sur plusieurs mois et sera bénéfique pour tous. Nous comptons sur votre collaboration.

==

LA GENDARMERIE NATIONALE PREND LE DOSSIER DES OVNIS AU SÉRIEUX !
Un article publié ce mois-ci dans BLEU DÉFENSE une revue de la Gendarmerie Nationale.

Nous vous présentons aujourd'hui le travail que Jean Pierre Troadec a fait récemment. C'est un travail important car il touche une entité administrative, militaire, qui œuvre quotidiennement à faire du phénomène ovni, une affaire sérieuse ! Le travail fait par les gendarmes est unique au monde, c'est tout un pays qui est couvert par des enquêteurs professionnels qui feront leur maximum pour rapporter des témoignages avec une précision souvent exemplaire et supérieure à ce qu'on voit bien généralement sur le net de la part de prétendus enquêteurs ovni.

Jean-Pierre Troadec est un auditeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale (I H E D N) qui est une référence dans notre pays, mais il est aussi Chef d'Escadron (RC) de la Gendarmerie Nationale. C'est donc une personnalité sérieuse et qui régulièrement œuvre à faire connaître au sein de ces organismes, mais aussi dans les médias, le dossier ovni. Son aide, ses objectifs, ses buts qu'il s'emploie à atteindre sont d'une utilité primordiale pour la prise en considération du dossier ovni.

Il est à noter que la Gendarmerie Nationale contribue depuis près de 40 ans (depuis 1977 exactement, officiellement et bien avant quant à la prise en considération des témoignages sur des signalements de phénomènes aérospatiaux non identifiés) à la collecte d'informations sur le phénomène OVNI, ce qui est remarquable et d'une fidélité exemplaire !

Vous trouverez donc, ci-dessous, en détails, tous les éléments qui ont contribué à réaliser cette dernière action de la part de Jean Pierre Troadec.

BLEU DÉFENSE- LA REVUE DES RÉSERVISTES DE LA GENDARMERIE
Il existe plusieurs revues émanant des forces de gendarmerie française, destinées à faire connaître les missions et actions de ce corps militaire.

Rappelons que la revue de RESGEND, "Bleu Défense", défend des valeurs et l'appartenance historique et immuable de la gendarmerie aux armées. Bleu Défense est édité par l'Association Nationale des Réservistes et des Sympathisants de la Gendarmerie (R.E.S. GEND).

Bleu Défense a été lancée en octobre 2012, remplaçant un titre plus ancien, Le Progrès de la gendarmerie et de la garde républicaine, trimestriel ayant atteint en 2010 sa centième année d'existence. Bleu Défense se veut une version plus contemporaine de ce titre historique, dirigé par le Colonel de gendarmerie (H) Jean-Pierre Sobol et son rédacteur en Chef le lieutenant (RC) Philippe Gache. Le magazine, dont le comité de rédaction est composé de plusieurs colonels de gendarmerie, est diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires. Il vise, en terme de lectorat, les centres

décisionnaires de l'État, les ministères, les états-majors, les grandes institutions de la République, les administrations et l'ensemble des relais d'opinion concernés par la défense et la sécurité, la gendarmerie et ses forces de réserve.
La parution d'un reportage sur l'action de la gendarmerie dans le recueil des informations sur le dossier ovni, dans ce type de publication, reste un évènement.

L'ARTICLE DE JEAN PIERRE TROADEC TEL QU'IL A ÉTÉ PRÉSENTÉ A LA DIRECTION DE LA REVUE

Ovni !
Collecte par la gendarmerie de témoignages d'observations, de phénomènes aérospatiaux non identifiés

« Tout ce qui inquiète la population intéresse la gendarmerie », disait en 2008 le Commandant C., dans une interview accordée au Figaro, dans le cadre d'un reportage titré « Quand les gendarmes chassent les ovnis ».

Sur le site Internet du Ministère de la Défense on trouve, en 2009, sur une page consacrée aux missions de la gendarmerie, un passage qui dit en substance « …la diversité de la police administrative souligne la polyvalence du gendarme, autant que l'étendue du spectre de ses compétences…. Cas extrême, il recueille le renseignement sur les objets volants non identifiés (les « OVNI ») ».

Beaucoup de personnes l'ignorent, mais effectivement la gendarmerie procède régulièrement au recueil de données sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (PAN). Le terme ovni ayant été remplacé par un sigle plus large, dans ses aspects testimoniaux – PAN - et moins connoté d'une dimension fantastique. Un protocole d'accord, datant de 2011, concernant ce type de mission de la gendarmerie cadre bien les choses. Il n'est pas le premier du genre et se trouve toujours valide aujourd'hui. Le document établi une coopération entre le Centre National d'Études Spatiale et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Il est signé d'un représentant hiérarchique de chaque institution. Ceci montre tout l'intérêt que le sujet suscite, en termes de fait de société, touchant le territoire national.

Le texte a pour objet un protocole concernant à la collecte et la transmission, par la gendarmerie nationale, de témoignages circonstanciés concernant le signalement par des témoins, de phénomènes aérospatiaux non identifiés aux services du GEIPAN, situé à Toulouse. Le GEIPAN, Groupe d'Études et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés fait partie intégrante des missions du Centre National d'Études Spatiales (CNES). Le GEIPAN a pour missions : la collecte des témoignages d'observations de PAN sur le territoire français ; l'analyse des témoignages pour tenter d'expliquer les phénomènes observés (enquêtes) ; l'archivage des témoignages, l'un des objectifs importants de cet archivage étant de permettre l'étude ultérieure éventuelle par la communauté scientifique des observations restées inexpliquées ; l'information et la communication vers le public. A ce titre, il a engagé dès 2007 la mise en ligne de l'ensemble de ses archives. Le fait constitua un évènement médiatique, relayé largement par la presse nationale et internationale.

La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale est représentée au sein du Comité de Pilotage du GEIPAN.

Le CNES étudie les PAN depuis 1977, date de la création du GEPAN (Groupe d'Étude des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés). En 1988, le GEPAN est remplacé par le SEPRA (Service d'Études des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques). Fin 2001, la Direction générale du CNES commande un audit pour statuer sur l'avenir de l'activité.

En 2005, à la suite d'un audit, le Président du CNES décide la restructuration de l'activité et le GEIPAN (Groupe d'Études et d 'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) se substitue au SEPRA, avec une recommandation importante d'informer le public en toute transparence. Cette recommandation se retrouve dans le I (I pour Information) ajouté au sigle GEIPAN et s'exprime concrètement à travers la publication, entamée en 2007, des archives et dossiers du GEIPAN, via son site internet public, et à travers une communication grand public plus volontaire (site internet, plaquettes, conférences, contacts presse et médias).

Le « mémento du gendarme » possède un chapitre consacré à la question, soulignant les mesures à prendre et procès-verbal à transmettre en cas d'observation d'un PAN. Le document énonce aussi une liste de confusions possibles, comme l'effet de brume, les nuages, les feux d'artifice, les lasers et divers aéronefs comme les U.L.M. ou les hélicoptères, ou encore les ballons météo.

Quand on consulte en ligne les archives du GEIPAN on constate qu'une part importante de cas est issue de rapports de gendarmerie, rendus anonymes pour l'internaute. L'implantation de la gendarmerie sur l'ensemble du territoire, avec ses brigades très facilement accessibles, permet aux témoins de PAN de venir signaler leur observation. Les témoins sont alors auditionnés, le rapport étant transmis ensuite au GEIPAN. Venir déposer son témoignage est une démarche officielle, elle permet d'éliminer à priori toute supercherie. Le rôle de la gendarmerie en matière de PAN

peut être aussi la préservation d'éléments d'appréciation liés à une observation insolite : sauvegarde d'une photographie (cas de Chatillon sur Chalaronne en 2007 dans l'Ain) ou préservation de traces avec éventuels prélèvements de terre ou de végétaux (cas de Trans-en-Provence en 1981 dans le Var). Ceci, bien entendu, sans préjuger de la nature du phénomène. La gendarmerie reste à son niveau de constat précis des évènements. Le GEIPAN se charge ensuite de classifier les cas, comme identifiés ou non au regard des pièces du dossier.

Le protocole Gendarmerie/CNES-GEIPAN sert de cadre de collaboration pour constituer une source fiable de données. Le GEIPAN a tissé des liens également avec l'armée de l'air, la police nationale ou l'aviation civile.

Le GEIPAN a reçu en 2010 quelques 196 témoignages formels, en 2011 le nombre est de 143, en 2012 il est de 185, dont une quarantaine de PV de gendarmerie.

Le 6 juin 1975 un gendarme de l'escadron de gendarmerie mobile de Révigny-sur-Ornain, dans la Meuse, O.G., 25 ans, roule avec sa R15 sur la D 103 vers la Chapelle Notre Dame de Grâce de Révigny. Il est 21 h 30. Photographe amateur et photographe de l'escadron il est équipé d'un Asahi Pentax SP 500. Au-dessus du bois il voit un halo lumineux rouge orangé vif. Un large halo lenticulaire barré d'un creux en son milieu. De 4 à 5 m d'épaisseur pour une longueur estimée de 40 m, stationnaire. Le gendarme prend un premier cliché, puis un second avec une pose. A ce moment précis le phénomène se déplace rapidement à une vitesse « énorme » et disparait dans le ciel dans une trajectoire en forme de « S ». O.G. fait un PV. Aucune explication n'a été trouvée à ce jour.

Le cas reste exemplaire, il figure en détail dans les deux éditions différentes du livre « Dans les archives inédites des services secrets », éditions L'Iconoclaste, 2010 et 2011. L'ouvrage a été réalisé à partir des principaux fonds d'archives du renseignement français. Figurent, comme sources, les logos du Ministère de la Défense, de la DGSE, de la DCRI et de la Préfecture de Police. L'affaire de Révigny-sur-Ornain est signalée comme « extrait d'un rapport de gendarmerie ».

Jean-Pierre TROADEC
Chef d'escadron (RC) Gendarmerie nationale, Auditeur de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale.

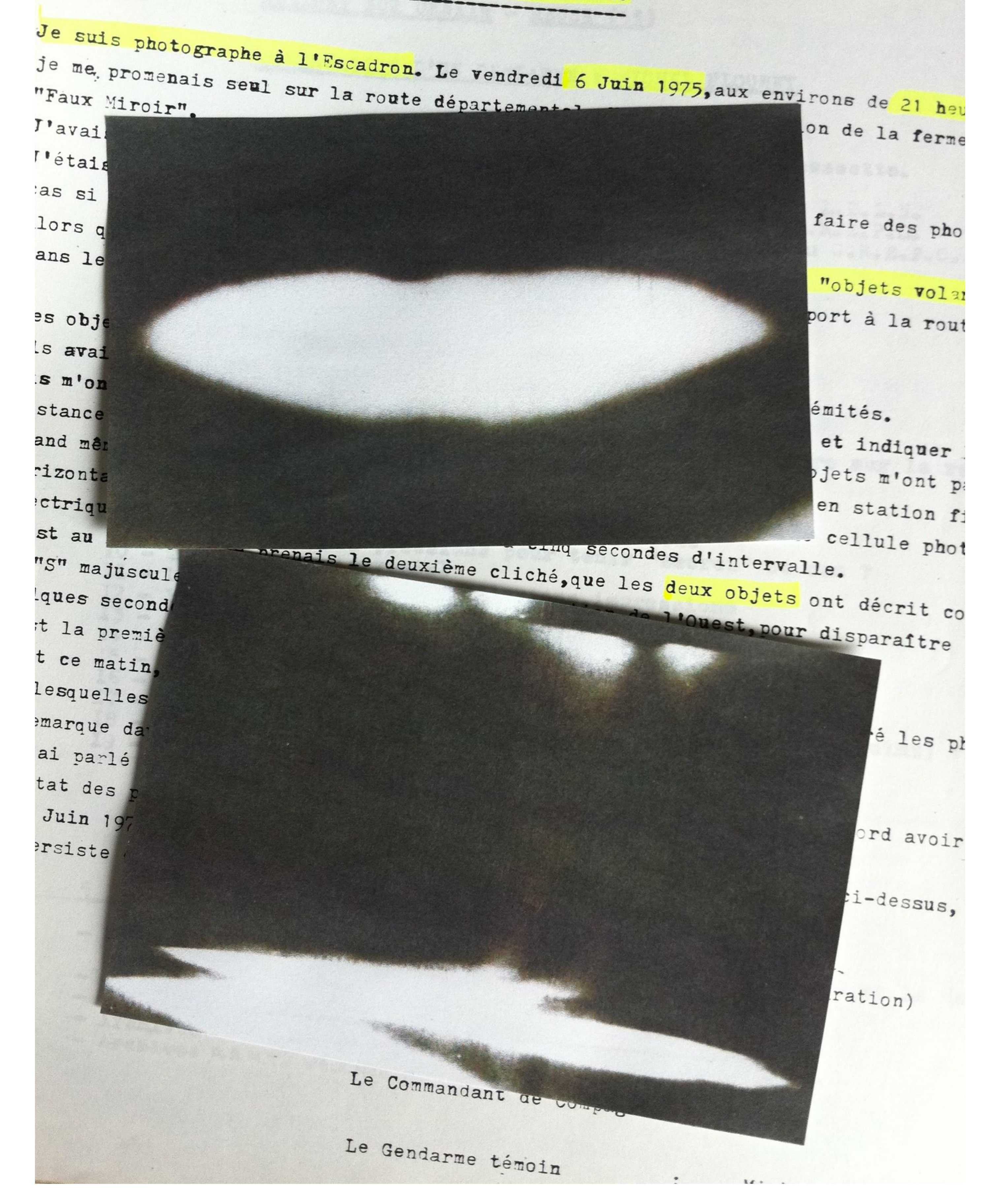
Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (PAN) sont regroupés en 4 catégories :

PAN de catégorie A : observation ayant été expliquée sans aucune ambiguïté
PAN de catégorie B : observation pour laquelle l'hypothèse retenue par le GEIPAN est considérée comme très probable
PAN de catégorie C : observation non analysable faute d'informations
PAN de catégorie D : observation inexpliquée malgré les éléments en possession du GEIPAN. La catégorie D recouvre deux sous-catégories. Les PAN D1 qui correspondent à des phénomènes étranges, mais dits de consistance moyenne, par exemple associés à un témoignage unique, sans enregistrement photo ou vidéo. Les PAN D2 qui correspondent à des phénomènes très étranges et de consistance forte : plusieurs témoins indépendants et/ou des enregistrements photo ou vidéo et/ou des traces au sol. Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés de type D représentent 22% des témoignages.

Jean-Pierre Troadec est l'auteur du livre « Les O.V.N.I. », Collection Que Sais-Je ? Aux Presses Universitaires de France. Traduit en plusieurs langues, avec plusieurs réactualisations, l'ouvrage est une approche scientifique et sociologique du phénomène des PAN depuis 1947 à nos jours.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA PAGE DES GRANDS AUTEURS DES RENCONTRES UFOLOGIQUES :
http://www.les-rencontres-ufologiques.com/aut.-jean-pierre-troadec-05.html

En annexe les documents iconographiques joints par l'auteur à l'article :

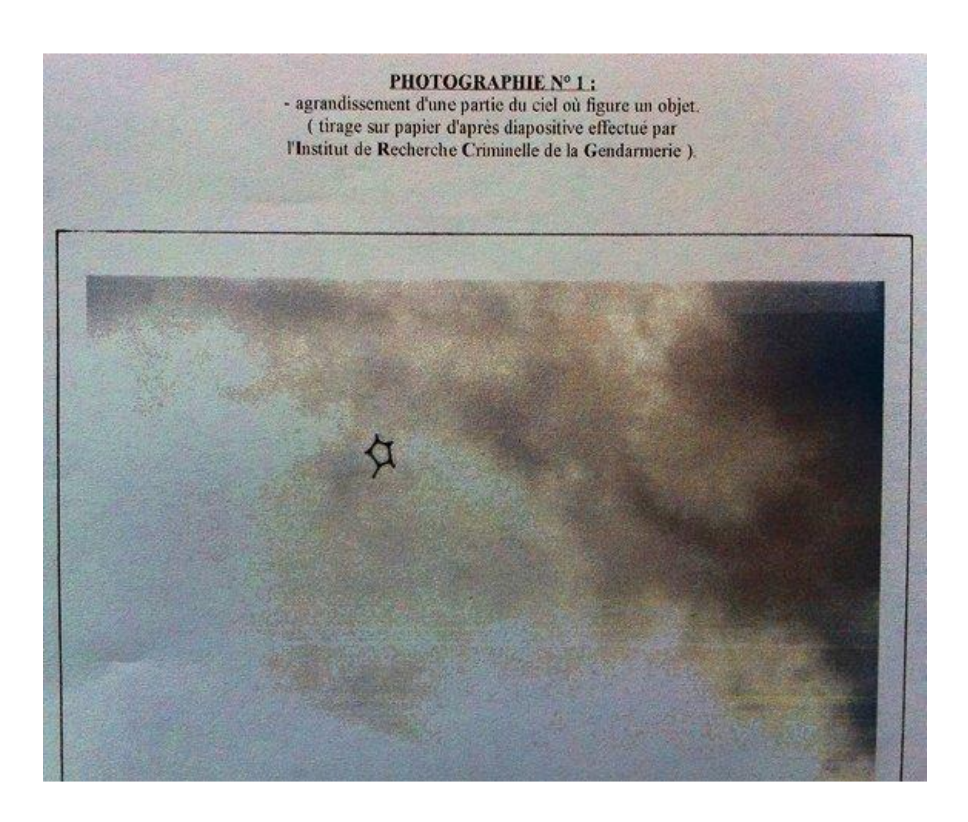


Rapport du Gendarme

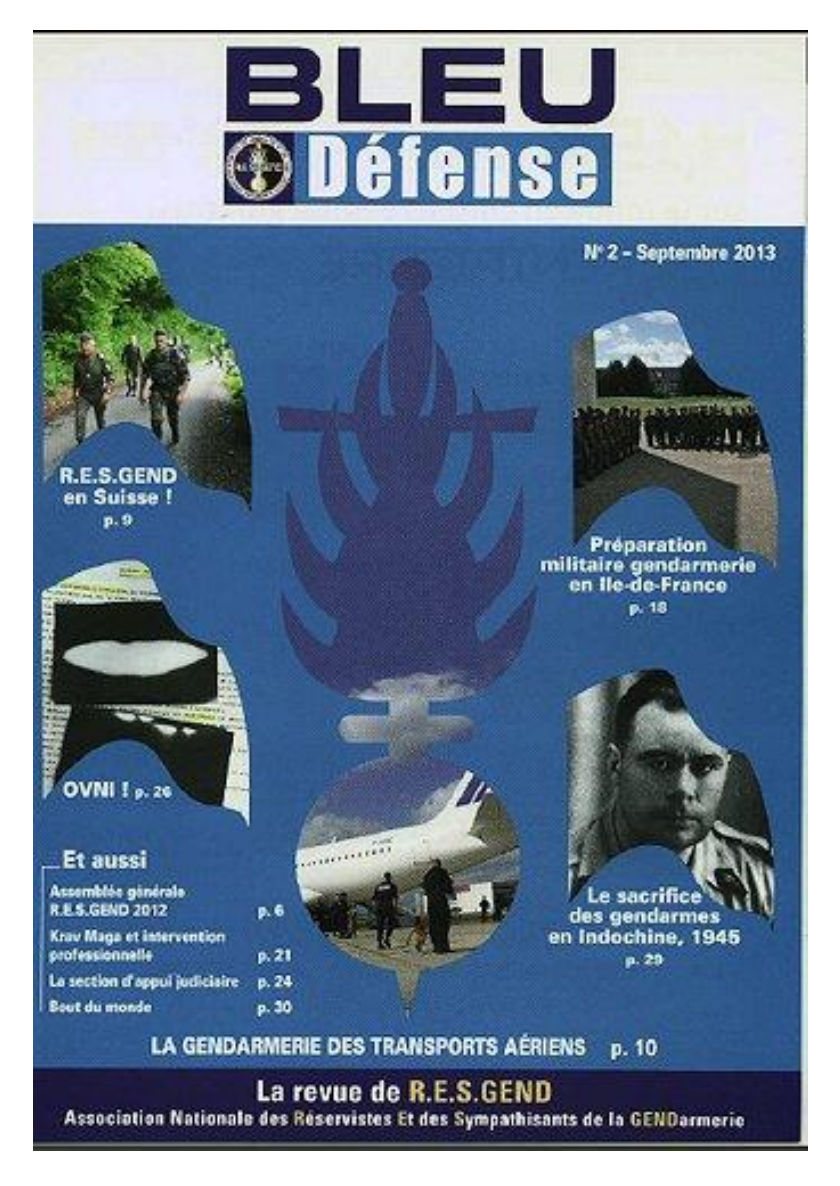
Je suis photographe à l'Escadron. Le vendredi 6 Juin 1975,aux environs de 21 heu
je me promenais seul sur la route département
"Faux Miroir".
J'avai ... on de la ferme
J'étais
as si
lors q ... faire des pho
ans le
"objets vola
es obj ... port à la rout
ls avai
s m'on
stance ... émités.
and mêm ... et indiquer
rizonta ... bjets m'ont pa
ectriqu ... en station fi
st au ... cinq secondes ... cellule phot
"S" majuscule ... prenais le deuxième cliché,que les deux objets ont décrit co
ques second ... de l'Ouest,pour disparaître
t la premiè
t ce matin,
lesquelles
emarque da ... é les ph
ai parlé
tat des p
Juin 197
ersiste ... ord avoir
ci-dessus,
ration)

Le Commandant de Compag

Le Gendarme témoin


PHOTOGRAPHIE N° 1 :
- agrandissement d'une partie du ciel où figure un objet.
(tirage sur papier d'après diapositive effectué par
l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie).

LA REVUE BLEU DÉFENSE ET L'ARTICLE TEL QU'IL EST PUBLIE



SOMMAIRE



BLEU DÉFENSE

Revue de l'Association Nationale des Réservistes Et des Sympathisants de la GENDarmerie

ABONNEMENTS

N° ISSN 2269-7924

« Nous ne sommes que de petits hommes, mais parce que nous œuvrons pour quelque chose de grand, un peu de cette grandeur rejaillit sur nous »

(Nehru)



OVNI !

COLLECTE PAR LA GENDARMERIE DE TÉMOIGNAGES D'OBSERVATIONS DE PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS

« Tout ce qui inquiète la population intéresse la gendarmerie », disait en 2008 le Commandant C., dans une interview accordée au Figaro, dans le cadre d'un reportage titré « Quand les gendarmes chassent les ovnis ».

Sur le site Internet du Ministère de la Défense on trouve, en 2009, sur une page consacrée aux missions de la gendarmerie, un passage qui dit en substance « ... la diversité de la police administrative souligne la polyvalence du gendarme, autant que l'étendue du spectre de ses compétences... Cas extrême, il recueille le renseignement sur les objets volants non identifiés (les « OVNI ») ».

Beaucoup de personnes l'ignorent, mais effectivement la gendarmerie procède régulièrement au recueil de données sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (PAN). Le terme ovni ayant été remplacé par un sigle plus large, dans ses aspects testimoniaux – PAN – et moins connoté d'une dimension fantastique.

Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (PAN) sont regroupés en 4 catégories :

- PAN de catégorie A : observation ayant été expliquée sans aucune ambiguïté
- PAN de catégorie B : observation pour laquelle l'hypothèse retenue par le GEIPAN est considérée comme très probable
- PAN de catégorie C : observation non analysable faute d'informations
- PAN de catégorie D : observation inexpliquée malgré les éléments en possession du GEIPAN. La catégorie D recouvre deux sous-catégories. Les PAN D1 qui correspondent à des phénomènes étranges, mais dits de consistance moyenne, par exemple associés à un témoignage unique, sans enregistrement photo ou vidéo. Les PAN D2 qui correspondent à des phénomènes très étranges et de consistance forte : plusieurs témoins indépendants et/ou des enregistrements photo ou vidéo et/ou des traces au sol. Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés de type D représentent 22 % des témoignages.

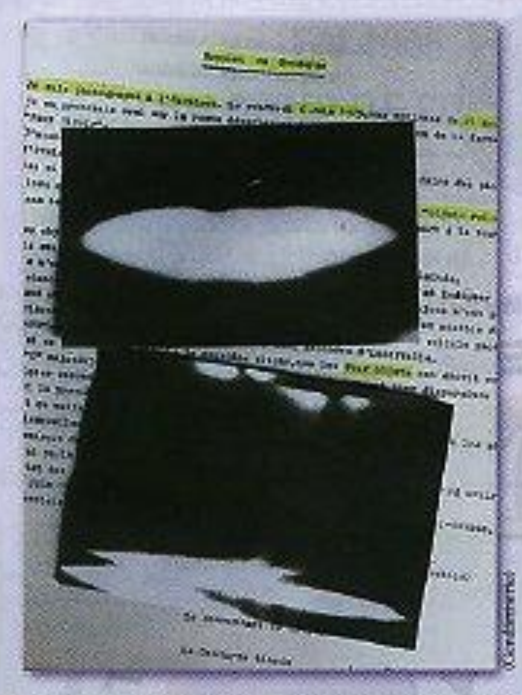
Un protocole d'accord, datant de 2011, concernant ce type de mission de la gendarmerie cadre bien les choses. Il n'est pas le premier du genre et se trouve toujours valide aujourd'hui. Le document établi une coopération entre le Centre National d'Etudes Spatiale et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Il est signé d'un représentant hiérarchique de chaque institution. Ceci montre tout l'intérêt que le sujet suscite, en termes de fait de société, touchant le territoire national.

Le texte a pour objet un protocole concernant à la collecte et la transmission, par la gendarmerie nationale, de témoignages circonstanciés concernant le signalement par des témoins, de phénomènes aérospatiaux non identifiés aux services du GEIPAN, situé à Toulouse. Le GEIPAN, Groupe d'Études et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés fait partie intégrante des missions du Centre National d'Études Spatiales (CNES). Le GEIPAN a pour missions : la collecte des témoignages d'observations de PAN sur le territoire français ; l'analyse des témoignages pour tenter d'expliquer les phénomènes observés (enquêtes) ; l'archivage des témoignages, l'un des objectifs importants de cet archivage étant de permettre l'étude ultérieure éventuelle par la communauté scientifique des observations restées inexpliquées ; l'information et la communication vers le public. A ce titre, il a engagé dès 2007 la mise en ligne de l'ensemble de ses archives. Le fait constitua un évènement médiatique, relayé largement par la presse nationale et internationale.

La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale est représentée au sein du Comité de Pilotage du GEIPAN.

Le CNES étudie les PAN depuis 1977, date de la création du GEPAN (Groupe d'Étude des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés). En 1988, le GEPAN est remplacé par le **SEPRA** (Service d'Études des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques). Fin 2001, la Direction générale du CNES commande un audit pour statuer sur l'avenir de l'activité.

En 2005, à la suite d'un audit, le Président du CNES décide la restructuration de l'activité et le GEIPAN (Groupe d'Études et d 'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) se substitue au SEPRA, avec une recommandation importante d'informer le public en toute transparence. Cette recommandation se retrouve dans le I (I pour



Information) ajouté au sigle GEIPAN et s'exprime concrètement à travers la publication, entamée en 2007, des archives et dossiers du GEIPAN, via son site internet public, et à travers une communication grand public plus volontaire (site internet, plaquettes, conférences, contacts presse et médias).

Le « mémento du gendarme » possède un chapitre consacré à la question, soulignant les mesures à prendre et procès-verbal à transmettre en cas d'observation d'un PAN. Le document énonce aussi une liste de confusions possibles, comme l'effet de brume, les nuages, les feux d'artifice, les lasers et divers aéronefs comme les ULM ou les hélicoptères, ou encore les ballons météo.

Quand on consulte en ligne les archives du GEIPAN on constate qu'une part importante de cas est issue de rapports de gendarmerie, rendus anonymes pour l'internaute. L'implantation de la gendarmerie sur l'ensemble du territoire, avec ses brigades très facilement accessibles, permet aux témoins de PAN de venir signaler leur observation. Les témoins sont alors auditionnés, le rapport étant transmis ensuite au GEIPAN. Venir déposer son témoignage est une démarche officielle, elle permet d'éliminer à priori toute supercherie. Le rôle de la gendarmerie en matière de PAN peut être aussi la préservation d'éléments d'appréciation liés à une observation insolite : sauvegarde d'une photographie (cas de Chatillon sur Chalaronne en 2007 dans l'Ain) ou préservation de traces avec éventuels prélèvements de terre ou de végétaux (cas de Trans-en-Provence en 1981 dans le Var). Ceci, bien entendu, sans préjuger de la nature du phénomène. La gendarmerie reste à son niveau de constat précis des évènements. Le GEIPAN se charge ensuite de classifier les cas, comme identifiés ou non au regard des pièces du dossier.

Le protocole Gendarmerie/CNES-GEIPAN sert de cadre de collaboration pour constituer une source fiable de données. Le GEIPAN a tissé des liens également avec l'armée de l'air, la police nationale ou l'aviation civile.

Le GEIPAN a reçu en 2010 quelques 196 témoignages formels, en 2011 le nombre est de 143, en 2012 il est de 185, dont une quarantaine de PV de gendarmerie.

Le 6 juin 1975 un gendarme de l'escadron de gendarmerie mobile de Révigny-sur-Ornain, dans la Meuse, OG, 25 ans, roule avec sa R15 sur la D 103 vers la Chapelle Notre Dame de Grâce de Révigny. Il est 21 h 30. Photographe amateur et photographe de l'escadron il est équipé d'un Asahi Pentax SP 500. Au-dessus du bois il voit un halo lumineux rouge orangé vif. Un large halo lenticulaire barré d'un creux en son milieu. De 4 à 5 m d'épaisseur pour une longueur estimée de 40 m, stationnaire. Le gendarme prend un premier cliché, puis un second avec une pose.

A ce moment précis le phénomène se déplace rapidement à une vitesse « énorme » et disparaît dans le ciel dans une trajectoire en forme de « S ». OG fait un PV. Aucune explication n'a été trouvée à ce jour.

Le cas reste exemplaire, il figure en détail dans les deux éditions différentes du livre « Dans les archives inédites des services secrets », éditions L'Iconoclaste, 2010 et 2011. L'ouvrage a été réalisé à partir des principaux fonds d'archives du renseignement français. Figurent, comme sources, les logos du Ministère de la Défense, de la DGSE, de la DCRI et de la Préfecture de Police. L'affaire de Révigny-sur-Ornain est signalée comme « extrait d'un rapport de gendarmerie ».

Jean-Pierre TROADEC
Chef d'escadron (RC), Auditeur de l'IHEDN

Jean-Pierre Troadec est l'auteur du livre « Les O.V.N.I. », Collection Que Sais-Je ? aux Presses Universitaires de France. Traduit en plusieurs langues, avec plusieurs réactualisations, l'ouvrage est une approche scientifique et sociologique du phénomène des PAN depuis 1947 à nos jours.

OVNI !

COLLECTE PAR LA GENDARMERIE DE TÉMOIGNAGES D'OBSERVATIONS DE PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS

« Tout ce qui inquiète la population intéresse la gendarmerie », disait en 2008 le Commandant C., dans une interview accordée au Figaro, dans le cadre d'un reportage titré « Quand les gendarmes chassent les ovnis ».

Sur le site Internet du Ministère de la Défense on trouve, en 2009, sur une page consacrée aux missions de la gendarmerie, un passage qui dit en substance « ... la diversité de la police administrative souligne la polyvalence du gendarme, autant que l'étendue du spectre de ses compétences... Cas extrême, il recueille le renseignement sur les objets volants non identifiés (les « OVNI ») ».

Beaucoup de personnes l'ignorent, mais effectivement la gendarmerie procède régulièrement au recueil de données sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (PAN). Le terme ovni ayant été remplacé par un sigle plus large, dans ses aspects testimoniaux – PAN – et moins connoté d'une dimension fantastique.

Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (PAN) sont regroupés en 4 catégories :

- PAN de catégorie A : observation ayant été expliquée sans aucune ambiguïté
- PAN de catégorie B : observation pour laquelle l'hypothèse retenue par le GEIPAN est considérée comme très probable
- PAN de catégorie C : observation non analysable faute d'informations
- PAN de catégorie D : observation inexpliquée malgré les éléments en possession du GEIPAN. La catégorie D recouvre deux sous-catégories. Les PAN D1 qui correspondent à des phénomènes étranges, mais dits de consistance moyenne, par exemple associés à un témoignage unique, sans enregistrement photo ou vidéo. Les PAN D2 qui correspondent à des phénomènes très étranges et de consistance forte : plusieurs témoins indépendants et/ou des enregistrements photo ou vidéo et/ou des traces au sol. Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés de type D représentent 22 % des témoignages.

Un protocole d'accord, datant de 2011, concernant ce type de mission de la gendarmerie cadre bien les choses. Il n'est pas le premier du genre et se trouve toujours valide aujourd'hui. Le document établi une coopération entre le Centre National d'Etudes Spatiale et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Il est signé d'un représentant hiérarchique de chaque institution. Ceci montre tout l'intérêt que le sujet suscite, en termes de fait de société, touchant le territoire national.

Le texte a pour objet un protocole concernant à la collecte et la transmission, par la gendarmerie nationale, de témoignages circonstanciés concernant le signalement par des témoins, de phénomènes aérospatiaux non identifiés aux services du GEIPAN, situé à Toulouse. Le GEIPAN, Groupe d'Études et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés fait partie intégrante des missions du Centre National d'Études Spatiales (CNES). Le GEIPAN a pour missions : la collecte des témoignages d'observations de PAN sur le territoire français ; l'analyse des témoignages pour tenter d'expliquer les phénomènes observés (enquêtes) ; l'archivage des témoignages, l'un des objectifs importants de cet archivage étant de permettre l'étude ultérieure éventuelle par la communauté scientifique des observations restées inexpliquées ; l'information et la communication vers le public. A ce titre, il a engagé dès 2007 la mise en ligne de l'ensemble de ses archives. Le fait constitua un évènement médiatique, relayé largement par la presse nationale et internationale.

La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale est représentée au sein du Comité de Pilotage du GEIPAN.

Le CNES étudie les PAN depuis 1977, date de la création du GEPAN (Groupe d'Étude des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés). En 1988, le GEPAN est remplacé par le SEPRA (Service d'Études des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques). Fin 2001, la Direction générale du CNES commande un audit pour statuer sur l'avenir de l'activité.

En 2005, à la suite d'un audit, le Président du CNES décide la restructuration de l'activité et le GEIPAN (Groupe d'Études et d 'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) se substitue au SEPRA, avec une recommandation importante d'informer le public en toute transparence. Cette recommandation se retrouve dans le I (I pour



Nous reproduisons la totalité de ce dossier car l'information est importante. Nous le devons à l'auteur, Jean Pierre Troadec, auteurs reconnus dans le milieu ufologique, qui a été également retenu par notre site. Il dispose de ses propres pages sur lesquelles il n'hésite pas à s'exprimer.

http://www.les-rencontres-ufologiques.com/aut.-jean-pierre-troadec-01.html et pages suivantes

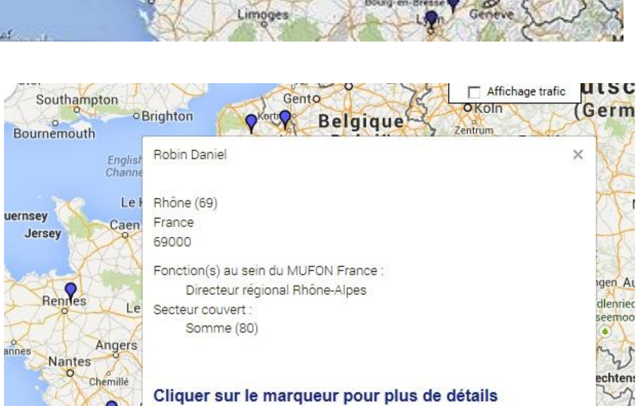
===

UN NOUVEAU SERVICE MIS EN PLACE PAR LE MUFON France



Vous trouverez maintenant en ligne sur le site du Mufon France (www.mufon-france.fr) une carte de France interactive avec la position sur le territoire français de chaque enquêteur. En cliquant sur le drapeau qui localise l'enquêteur, vous obtenez une série de renseignements sur cet enquêteur ainsi que le moyen de le contacter.

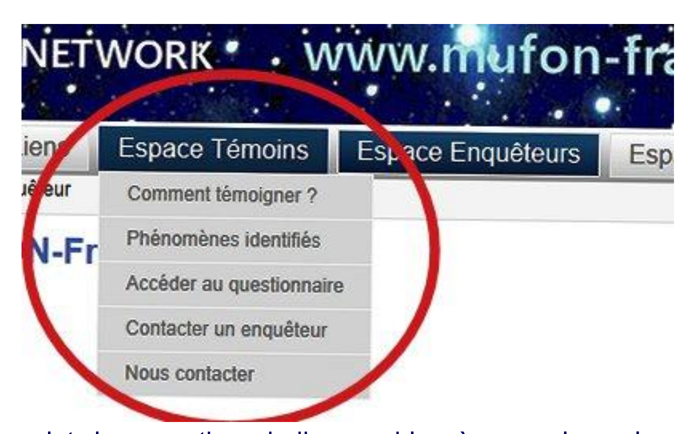
Ce nouveau service est destiné essentiellement aux témoins, leur permettant ainsi de se mettre en contact directement avec l'enquêteur qui est localisé dans leur propre région. Ce moyen de contact est donc plus rapide, plus convivial par rapport à un contact direct avec la Direction Nationale des Enquêtes.



Une cinquantaine d'enquêteurs sont déjà inscrits sur la liste, toutefois, la création de ce nouveau service doit se faire en parfait accord avec chaque enquêteur qui doit donner son accord pour figurer sur la carte. C'est donc progressivement que la carte sera mise à jour. Si vous êtes concerné, répondez rapidement aux mails qui vous ont été communiqués.

L'enquêteur du Mufon France est une personne qui s'intéresse au phénomène ovni, qui souhaite aider le Mufon dans le cadre des enquêtes à faire auprès des témoins à la suite d'observations. L'enquêteur au Mufon France est totalement indépendant dans ses actions, il peut donc continuer à faire partie d'autres organismes, enquêter pour son compte ou pour ceux-ci. Il peut utiliser, publier, exploiter comme il le souhaite, les données recueillies lors d'une enquête et peut en faire état dans la presse.

Nous vous invitons à contacter le service des enquêtes du Mufon France afin de faire partie du réseau national des enquêteurs. C'est bien évidemment un domaine qui est inconnu pour la majorité des lecteurs, mais ceci est prévu au Mufon France. En effet, pour faire une enquête correcte auprès des témoins, il est utile de connaître comment s'y prendre. Le Mufon France, pour vous former et vous aider à faire une bonne enquête, a mis en place des cours d'enquêteurs. Nous vous invitons à vous y inscrire si vous avez un peu de temps pour acquérir un minimum de connaissance dans ce domaine. Cela se fait via internet et vous prenez tout votre temps pour les suivre.



Le Mufon France a mis aussi en ligne un questionnaire complet, les questions indispensables à poser lorsqu'on rencontre un témoin. Ce n'est pas simple, mais indispensable pour toute bonne enquête, elle doit contenir en finale toutes les informations utiles. Une méthodologie d'enquêtes est en ligne ainsi qu'un Manuel Pratique de l'Enquêteur. Il s'agit donc d'une base documentaire intéressante pour tous. Une bibliothèque, de plus en plus fournie, est en ligne sur le module de cours. Plus d'excuse, vous avez tous les outils pour vous former à établir une enquête sérieuse et complète, qui donne la réponse à plus de 100 questions indispensables pour analyser par la suite votre enquête.

La direction nationale des enquêtes : dne@mufon-france.fr

==

AUX RENCONTRES DES SCIENCES ET DE L'INEXPLIQUÉ – OVNI LYON – LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2013

JEANINE ET EMMANUEL

TITRE DE LA CONFÉRENCE :

L'HISTOIRE EXTRAORDINAIRE DE DEUX RENCONTRES

La rencontre avec des êtres de l'espace.



L'histoire commence en 1954 avec la famille B. qui est témoin de l'atterrissage d'une soucoupe volante à Cusset (03). La famille est en promenade et, cachée derrière un talus, elle assiste muette d'étonnement, à moins de 100 mètres, à l'atterrissage d'une soucoupe volante. Personne n'en dira mot et l'incident restera enfoui dans les mémoires jusqu'en 1983.

Jeanine L., 7 ans à l'époque, se rappelle encore très bien du lieu, des silhouettes qui sont sorties du centre de ce vaisseau par une échelle puis sont remontées dans la soucoupe qui s'est envolée sans bruit. Jeanine va sans le savoir, être « informée » (un programme sera téléchargé dans l'esprit de Jeanine) par ce contact rapproché avec ces intelligences extraterrestres. Tous les événements qui vont suivre découlent de cette « histoire vraie » et toutes les découvertes à venir d'Emmanuel Guizzo seront issues de toute évidence d'une « décompression » de ce programme d'information.

Informations détaillées sur le site des Rencontres des sciences et de l'inexpliqué. : http://www.lesconfins.com/rsi.htm

===

Les Rencontres Ufologiques, un site fédérateur, créé pour vous, qui se met à votre disposition pour la diffusion de vos idées, de vos informations, de vos réunions, de vos articles etc……

Notre volonté, le partage de l'information, des idées et soutenir toutes recherches sérieuses et sensées sur le phénomène Ovni. Pour réussir ce projet, nous avons besoin du concours de vous tous, participez vous aussi à cette aventure, vous y avez votre place !

Merci de communiquer directement à la rédaction du site, les dates de vos réunions, vos communiqués, vos informations, vos articles, vos réflexions et tout ce que vous souhaitez mettre en ligne sur internet, pour le profit de tous… (Notre émail : lebat1@aol.com)



http://www.mufon-france.fr

Fédération Francophone d'Ufologie

